

AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017_12_11_20-DE
Reçu le 19/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27
Nombre de conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Excusés-Absents : 07
Délégations : 04

Date de Convocation:
4 décembre 2017

Date d'affichage :
4 décembre 2017

Le 11 décembre deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 4 décembre 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :

Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(s) / Absent(s) :

M. BOUTY Philippe ; Mme VILLEDARY Véronique ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; M. GANTHEIL Robert ; M. LASCAUX Laurent ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine

Délégations : M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël ; Mme VILLEDARY Véronique à M. BOOB Frédéric ; GANTHEIL Robert à M. PONTCHARRAUD Michel ; ; M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre ;

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2017/12/11
N°20

20 - Avis de la commune sur le projet de parc éolien sur la commune d'Hiesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 une enquête publique a été ordonnée sur la commune d'Hiesse, sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS ENERGIE CHARENTE pour être autorisée à construire et exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance de 12 à 13.8 MW. Cette enquête est ouverte du lundi 13 novembre au vendredi 15 décembre 2017.

En application de l'article R.123-12 du Code de l'Environnement, il appartient au conseil municipal de Confolens, situé dans un rayon de 6 km autour de l'installation projetée, à donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de pas se prononcer sur l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs sur la commune de Hiesse et laisse les élus de la commune de Hiesse décider et se prononcer sur ce dossier.

AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017_12_11_20-DE
Reçu le 19/12/2017

Toutefois le Conseil Municipal de Confolens, même s'il est attaché au développement des énergies renouvelables notamment hydrauliques, souhaite attirer l'attention de la commune d'HIESSE sur les impacts paysagers engendrés par une prolifération d'éolienne en Charente Limousine notamment en terme d'attractivité touristique.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 décembre 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens